

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 16 (1871)  
**Heft:** (16): Supplément au No 16 de la Revue Militaire Suisse

**Artikel:** Rapport de M. le général Herzog sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871 [fin]  
**Autor:** Herzog, Hans  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-332720>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Supplément au n° 16 de la REVUE MILITAIRE SUISSE (1871).

### RAPPORT DE M. LE GÉNÉRAL HERZOG sur l'occupation des frontières en janvier et février 1871.

(Fin.) (1)

Les fatigues auxquelles furent soumises les troupes de la 14<sup>m</sup>e brigade, ainsi que l'artillerie, n'étaient pas moins grandes.

La batterie de 10 centimètres n° 9 se porta sur Tavannes, puis le 30 sur Bözingen, et atteignit Cossonay le 30 par chemin de fer.

La compagnie de dragons n° 12 arriva le 31 à Bienne, où l'état-major de la 14<sup>m</sup>e brigade se trouva déjà depuis le 29. Le bataillon n° 17 arriva le 29 à Moutier et Court, le bataillon n° 34 à Sonceboz et Tavannes, le bataillon n° 49 à Bienne, après avoir exécuté, malgré la neige, une marche de 9 lieues, en venant de Glovelier.

Des cas analogues se sont présentés dans la III<sup>e</sup> division.

Bien que le commandant de cette division eût reçu le 29, à 1 heure du matin déjà, la dépêche télégraphique qui lui avait été adressée depuis le quartier-général, elle fut cependant rendue dans un style tout à fait incompréhensible et confus. Les autres dépêches relatives aux mouvements ordonnés, n'arrivèrent à destination et ne furent entre les mains du divisionnaire que le 30 au soir.

(Voir le rapport du colonel Aubert, commandant de la III<sup>e</sup> division.)

Là aussi les troupes furent mises en mouvement aussitôt après l'arrivée des ordres, auxquels on s'empressa de donner suite sans aucun retard.

Dans la IV<sup>e</sup> division, les difficultés étaient encore plus grandes, parce que plusieurs bataillons, venant de leurs Cantons respectifs, étaient encore en retard et n'entraient en ligne que ce jour même.

Quant au grand quartier-général, il se transporta dans la matinée du dimanche, après avoir expédié les ordres, de Delémont à Bienne et de là, par chemin de fer, à Neuchâtel. Quant à moi, je poursuivis mon chemin le soir même jusqu'aux Verrières, en me faisant accompagner par deux adjudants. Dans la journée, de nouveaux télégrammes, parlant de la conclusion d'un armistice, du suicide de Bourbaki à Besançon et de son remplacement dans le commandement par le général Clinchant, étaient arrivées, et je désirais voir les choses de près.

A mon arrivée aux Verrières, à 7 heures du soir, de nombreux témoins oculaires confirmèrent la concentration de la plus grande partie de l'armée française de l'Est autour de Pontarlier et le manque presque absolu de vivres et de fourrages; emportant avec eux quelques vivres, ils étaient accourus à Pontarlier pour chercher à alléger cette misère.

Cette armée avait été sur le point de tenter un dernier effort dans le but de se frayer un passage par Champagnole, quand elle reçut des dépêches de Jules Favre, qui lui annonçaient la conclusion d'un armistice, ensuite duquel les hostilités devaient être suspendues.

La matinée du 31 nous amena, aux Verrières suisses, un train énorme, surchargé de soldats blessés et malades, au nombre de 400. Mais aucune escorte n'accompagna ce convoi, un état des malades à évacuer sur le territoire suisse, tel que l'exigeait la convention de Genève, n'existait pas, et il était facile de voir que ce train contenait, parmi les malades et les blessés de tous genres, y compris beaucoup de cas de typhus et de petite-vérole, des fuyards dont il eût été difficile de constater les blessures et les maladies.

Il fallait remédier à ce désordre, et empêcher la désertion d'officiers et de soldats de l'armée française, d'autant plus que, dans les circonstances actuelles, une fuite eût été absolument sans motif.

(1) Voir le commencement dans ce n° 16.

Dans ce but j'envoyai mon premier adjudant, le lieutenant-colonel Siber, au quartier-général français, à Pontarlier.

Les observations qu'y fit cet habile officier furent écoutées par le chef d'état-major français, et on parvint à s'entendre. Il fut décidé que les Français atteints de maladies contagieuses ne devaient plus passer sur le territoire suisse, et que les fuyards devaient être arrêtés par nos troupes et ramenés ensuite aux avant-postes français.

Le contenu de cette convention fut communiqué à nos divisionnaires avec injonction de s'y conformer, tandis qu'aux gouvernements des Cantons limitrophes, on indiqua les mesures de police qui paraissaient être les plus convenables.

Il faut faire observer ici qu'une instruction antérieure avait prescrit aux divisionnaires de désarmer tous les corps de troupes étrangères, grands et petits, qui passeraient la frontière, ou de les repousser par la force des armes, s'ils ne déposaient pas les armés à la première sommation, instruction qui ne s'accordait plus avec la nouvelle convention.

Rentré à Neuchâtel le 30, à midi, je reçus l'avis que les bataillons vaudois mis sur pied en dernier lieu se porteraient le jour même de leurs lieux de rendez-vous vers la frontière, à savoir : le bataillon n° 45 de Lausanne au Sentier et au Brassus ; le bataillon n° 46 de Morges à St-Cergues ; le bataillon n° 70 d'Yverdon à Vallorbes et Ballaigues. Or, c'est le même jour que la brigade n° 14 fut dirigée dans le Canton de Vaud depuis Bienne, par chemin de fer. L'état-major de la brigade fut établi à La Sarraz ; le bataillon n° 34 prit ses cantonnements à La Sarraz, Eclépens et Pompaples ; le bataillon n° 49 à Orbe, le bataillon n° 17 à Cossonay.

Un accident qui arriva au train dans lequel se trouvait le bataillon n° 17 n'eut heureusement pas de suites fâcheuses. Près de la station de Cornaux, deux wagons déraillèrent et furent entraînés, par dessus les rails, à une distance de 300 pas environ, mais aucun des militaires qui se trouvaient dans ce wagon ne fut blessé, et au bout d'une heure le train put continuer sa marche.

Le 31 janvier, la brigade n° 15 se porta de la Chaux-de-Fonds sur Neuchâtel, l'état-major de la V<sup>e</sup> division, la compagnie de dragons n° 3 et le bataillon d'infanterie n° 15 par chemin de fer, les bataillons nos 11 et 24 à pied. De Neuchâtel le bataillon n° 24 fut transporté encore à Yverdon par chemin de fer, afin de pouvoir atteindre dans la soirée même Chavornay à pied, tandis que les bataillons nos 11 et 15, ainsi que l'état-major de la division, ne suivirent que le 1<sup>er</sup> février jusqu'à Yverdon, par chemin de fer.

Ce fut le 31 janvier après midi, que je reçus deux télégrammes, un du colonel Bontems, l'autre du colonel Rilliet, m'informant tous les deux que le commandant en chef de l'armée prussienne, contestant la validité, pour la 1<sup>re</sup> armée française, de l'armistice signé à Versailles, l'avait attaquée dans les environs de Pontarlier (combat près de Ste-Marie, sur le lac de St-Point), la forçant ainsi à chercher un refuge sur le territoire suisse, dans l'impossibilité où elle se trouvait de se faire jour du côté de Lyon.

Le commandant de la IV<sup>e</sup> division, prévoyant l'éventualité de l'entrée en Suisse de l'armée française, avait quitté dans l'après-midi son quartier-général, établi à Fleurier, pour se rendre aux Verrières, où il fit prendre des positions favorables aux bataillons des brigades Rilliet et Veillard qu'il avait sous la main, ainsi qu'à la batterie de 8,5 centimètres n° 15. Mais comme il n'y eut rien de nouveau, il retourna à Fleurier et fit rentrer les troupes dans leurs cantonnements. Les bataillons nos 35 et 55 de la brigade Veillard retournèrent donc à Fleurier et Couvet.

Comme il me parut convenable que je me trouvasse le plus près possible du point où des événements aussi graves et menaçants pour notre patrie allaient se passer selon toute probabilité, je me décidai, quant à moi, à partir immédiatement pour les Verrières. Je me fis accompagner de quelques adjudants, en laissant

à Neuchâtel le grand quartier-général. Comptant partir par le train de 3 heures 30 minutes, nous fîmes conduire nos chevaux à la gare en toute hâte, pour qu'ils pussent être embarqués à temps. Mais ce ne fut qu'au bout de 4 heures entières, dont le train était en retard, et qu'il nous fallut attendre dans la gare de Neuchâtel, que nous fûmes enfin emmenés du côté des Verrières. Nous n'y arrivâmes que vers minuit seulement, et ce ne fut qu'avec beaucoup de peine et grâce à la bienveillante intervention de notre hôte du dimanche, que nous parvînmes à placer hommes et chevaux.

Peu de temps après notre arrivée, le consul de France à Neuchâtel se présenta pour intervenir en faveur de l'armée de Bourbrki, qui désirait passer sur le territoire suisse, et pour obtenir l'admission à mon quartier-général d'un parlementaire. Ce parlementaire arriva bientôt après en la personne du colonel Chevals, de l'état-major du général Clinchant, avec lequel on entra immédiatement en pourparlers, pour fixer les conditions d'un internement en Suisse de l'armée française.

Voici le contenu de la convention qui fut ainsi faite et écrite immédiatement en triple expédition.

1° L'armée française demandant à passer sur le territoire suisse déposera ses armes, équipements et munitions en y pénétrant.

2° Ces armes, équipements et munitions seront restitués à la France après la paix, et après le règlement définitif des dépenses occasionnées à la Suisse par le séjour de l'armée française.

3° Il en sera de même pour le matériel d'artillerie et ses munitions.

4° Les chevaux, armes et effets des officiers seront laissés à leur disposition.

5° Des dispositions ultérieures seront prises à l'égard des chevaux de troupe.

6° Les voitures de vivres et de bagages, après avoir déposé leur contenu, retourneront immédiatement en France avec leurs conducteurs et leurs chevaux.

7° Les voitures du trésor et des postes seront remises avec leur contenu à la Confédération helvétique, qui en tiendra compte lors du règlement des dépenses.

8° L'exécution de ces dispositions aura lieu en présence d'officiers français et suisses, désignés à cet effet.

9° La Confédération se réserve la désignation des lieux d'internement pour les officiers et la troupe.

10° Il appartient au Conseil fédéral d'indiquer la prescription des détails destinés à compléter la présente convention.

Fait en triple expédition aux Verrières, le 1<sup>er</sup> février 1871.

Signé : *Clinchant*.

Signé : *Hans Herzog*.

(Relativement aux chevaux de troupe, je cherchai à faire admettre un article qui autorisait la Confédération à les vendre immédiatement à l'enchère. Mais le négociateur français ne pouvait y consentir, et on tomba d'accord que ce point ferait l'objet de négociations spéciales entre le Conseil fédéral et le gouvernement français à Bordeaux.)

Ce fut le lieutenant-colonel Siber qui accompagna sur le territoire français le colonel Chevals, portant au général Clinchant les conventions, pour y faire apposer sa signature.

Le commandant de l'armée française se tenait avec son état-major à l'extrême frontière ; aussitôt le traité signé, il la franchit, suivi de son armée, dont les voitures des postes et de trésor, ainsi que diverses calèches appartenant aux généraux et à l'intendance avaient ouvert la marche, à 5 heures du matin déjà, par une obscurité profonde.

Pendant la nuit, l'artillerie française, entremêlée d'autres troupes de toutes les armes, s'était massée de plus en plus aux Verrières françaises, et les avant-postes du bataillon d'infanterie n° 58, Berne (commandant Scherrer), avaient la plus

grande peine à résister à la pression de cette masse confuse. Informé de cet état de choses à 4 heures du matin, je fis battre immédiatement la générale, pour avoir sous la main les troupes de la brigade Rilliet.

Le bataillon n° 66 (Hauser) de Lucerne avait été dirigé la veille déjà sur Ste-Croix et la Côte-aux-Fées, dans le but d'opérer la jonction avec la brigade Grand et pour garder ce défilé important.

La convention signée, le désarmement des soldats français commença immédiatement.

Ce fut près de Meudon, à l'extrême frontière, qu'on leur fit déposer, outre les armes à feu et les sabres, les pièces d'équipement contenant la munition de poche, — travail assez pénible, là surtout où il s'agissait du désarmement de corps entiers d'infanterie.

La marche fut ouverte principalement par des pièces d'artillerie, des caissons et d'autres voitures de guerre, entremêlés de troupes de diverses armes, affublées des costumes les plus barroques, et se trouvant pour la plupart dans un état des plus pitoyables. En souliers déchirés, ou chaussés de sabots, voire même seulement de guenilles dont ils s'étaient enveloppé les pieds, ces pauvres soldats se traînaient péniblement à travers une neige profonde.

Les chevaux, roidis par le froid glacial d'une nuit passée au clair de la lune, depuis longtemps sans nourriture, et sans ferrage à glace, ne pouvaient presque plus se tenir et avaient la plus grande peine à traîner les voitures, malgré les coups de bâton que leur appliquaient les soldats du train, qui souvent marchaient à leurs côtés, ou qui, restés à cheval, s'étaient enveloppés, pour se garantir du froid, de plusieurs couvertures.

Après avoir annoncé, par télégramme, au haut Conseil fédéral l'entrée de l'armée française en Suisse et donné les ordres les plus pressants à Fleurier et à Neuchâtel, je fis des démarches auprès des autorités communales du Val Travers, pour les engager à prendre les mesures nécessaires à la réception et à l'entretien de l'armée française, et à venir en aide de cette manière à notre commissariat des guerres ; puis je pris des mesures propres à mettre de l'ordre dans cette foule pressante et désordonnée.

Les autres officiers du quartier-général se trouvant à Neuchâtel et ceux de l'état-major de la brigade Rilliet ayant, à la frontière, plus d'occupation qu'il ne leur fallait, je ne disposais que de trois adjudants. J'en envoyai un, le capitaine Neuenschwander, à Fleurier, pour remettre au colonel Fornaro l'ordre de se rendre à Travers et d'y arrêter et parquer la colonne de voitures françaises, en l'empêchant entièrement de pénétrer plus en avant dans le Val Travers. Il fallait, pour remplir cette tâche difficile, un officier énergique. Le colonel Fornaro, aidé des officiers de l'état-major de sa brigade, a su la remplir d'une manière distinguée.

Un autre adjudant, le lieutenant Roth, reçut l'ordre de suivre la colonne française jusqu'à ce qu'il ait trouvé les fourgons des postes et du trésor de l'armée, et de les faire conduire à Fleurier pour les mettre en sûreté.

Les officiers supérieurs français parurent s'abandonner à l'illusion que les fractions de leur armée qui se trouvèrent déjà en marche sur Mouthe avaient pu échapper à l'ennemi sans entrer en Suisse. Ils se donnaient du moins l'air d'y croire d'une manière positive, puisque, sur la demande pressante que je leur adressais à cet égard, ils me remirent par écrit l'état suivant des corps entrant en Suisse, avec indication de leur force pour les diverses armes :

15 <sup>e</sup> corps d'armée . . .	5,000 hommes,
18 <sup>e</sup> » » . . .	10,000 »
20 <sup>e</sup> » » . . .	5,000 »
24 <sup>e</sup> » » . . .	6,000 »
» de réserve . .	7,000 »
Artillerie, génie, gendarmerie	9,000 »
<b>Total</b>	<b>42,000 hommes.</b>

C'est d'après ce chiffre, qui ne s'accordait pas du tout avec celui de 80,000 à 85,000 que j'avais annoncé à Berne comme résultat de ma première évaluation, que je crus devoir changer la première répartition, sur les Cantons, des troupes françaises internées.

Ce ne fut que plus tard dans la journée que des rapports me parvinrent de Ste-Croix et du quartier-général de la V<sup>e</sup> division, annonçant l'entrée en Suisse de fortes colonnes françaises qui avaient franchi la frontière près de Les Jacques au-delà de Ste-Croix, près de Ballaigues et près de Vallorbe. Or, comme ces colonnes n'ont paru sur les points indiqués qu'après 7 heures du matin, il est probable qu'elles n'effectuèrent leur entrée en Suisse qu'après avoir eu connaissance de la conclusion d'une convention, et que leur entrée sur ce point là n'a point du tout été une affaire de pur hasard.

Les divers corps d'armée se trouvaient du reste complètement mêlés. Il y en eut dont une partie entra dans le Canton de Vaud, l'autre par le Val Travers, ce qui explique le peu de résistance que cette armée sut opposer à l'ennemi.

Pour mettre dans ce chaos de l'ordre, première condition de distributions et d'un internement réguliers, il fut convenu avec le chef d'état-major français, que l'on ferait sonner partout les signaux spéciaux des divers régiments, pour rassembler ainsi les troupes par corps d'armée et pour les concentrer dans les grands villages de Couvet, Môtier, Fleurier et Travers. Mais, dans le courant de la journée même, le général Borel me déclara que la chose était impossible. Cela ne pouvait du reste étonner, puisque dans la plupart des corps la subordination de la troupe avait presque entièrement disparu. On voyait les soldats insulter leurs officiers en pleine rue, et ceux-ci se montraient entièrement indifférents au sort de leurs soldats, ne songeant qu'à s'échapper le plus vite possible dans l'intérieur de la Suisse. Il n'y eut qu'un petit nombre d'unités tactiques, principalement des régiments de ligne et une partie de l'artillerie, qui firent une exception honorable, et on put voir au premier coup-d'œil si les officiers d'une troupe faisaient leur devoir.

Ce ne fut que dans ces corps-là que l'on put encore reconnaître un certain lien tactique et un peu d'ordre ; aussi étaient-ils passablement pourvus de vivres

Dans cet état de choses, il ne resta qu'un seul moyen de maintenir l'ordre, celui d'en abandonner les soins aux officiers et aux troupes suisses. Leurs efforts furent couronnés d'un succès complet, car les soldats français suivirent leurs directions avec une bonhomie étonnante, et rarement ils rencontrèrent de l'indocilité ou de la résistance à leurs ordres. Des colonnes de 1000 hommes et plus, se laissèrent escorter par quelques officiers et soldats à des distances considérables, sans que le moindre désordre se fit voir. Souvent, quand il fallut attendre les trains qui devaient les emmener dans l'intérieur de la Suisse, on vit des détachements de cette force patienter, pendant des demi-journées entières, sans se débander, malgré la faiblesse des détachements de garde et malgré le froid pénétrant et la neige profonde dans laquelle il fallait attendre.

Il ne put être question de procurer de l'abri à tous les Français. Les églises, les maisons d'école, etc., avaient été partout entièrement occupées, et malgré cela la plus grande partie fut forcée de camper en plein air. L'étroit Val Travers n'offrait, toute proportion gardée, que peu de locaux propres à servir d'abris à la troupe, et ceux-ci se trouvaient déjà occupés par les troupes suisses. Dans ces bivouacs, de plusieurs jours encore, on put bien reconnaître la bonne volonté qui animait le soldat français. Il ne se rendit coupable d'aucun excès, d'aucune exaction, et reçut, au contraire, avec reconnaissance tout ce qui lui fut fourni par les habitants et le Commissariat, se montrant en général très-sobre.

Pour établir l'ordre à Fleurier, à Couvet et à Travers, j'y envoyai, en qualité de commandants d'étape, MM. les lieutenants-colonels fédéraux Chuard,

Schræmli et de Cocatrix. Les troupes françaises y furent formées en colonnes de 1000 hommes environ, sans avoir égard aux diverses armes, qui arrivèrent pêle-mêle ; puis ces colonnes furent dirigées dans l'intérieur de la Suisse, d'après les ordres de l'adjudant-général qui était chargé, dans le Val Travers, de la surveillance de l'internement. Ces transports se firent tantôt à pied, tantôt par chemin de fer, sous les ordres d'officiers suisses.

Les trois officiers d'état-major sus-mentionnés remplirent leur tâche pénible et difficile avec beaucoup de dévouement et une entière connaissance des choses. L'évacuation du Val Travers, dans lequel plus de 32,000 hommes s'étaient massés, s'effectua par Neuchâtel dans les journées du 2 au 7 février ; la moitié fut expédiée par chemin de fer.

Dans le canton de Vaud, où les circonstances étaient tout autres, il fut procédé un peu différemment.

Les bataillons vaudois qui y occupaient la frontière avaient été renforcés le 1<sup>er</sup> février par une partie de cette V<sup>e</sup> division. Le bataillon n<sup>o</sup> 34 s'était porté de La Sarraz sur Ballaigues et Lignerolles, où il était arrivé dans l'après-midi. L'état-major de la 14<sup>e</sup> brigade et l'état-major de division arrivèrent à Orbe, où ils s'étaient portés, dans l'après-midi même, à peu près en même temps que les colonnes françaises qui descendaient du Jura dans la plaine d'Orbe. Cette plaine s'étend depuis le pied du Jura jusqu'à Lausanne, Payerne, Fribourg ; traversée par de nombreuses routes et couverte d'une multitude de localités habitées, elle pouvait offrir de l'abri et de la nourriture pour un bien plus grand nombre de troupes que l'étroit Val Travers, qui, quoiqu'ayant une longueur de 8 lieues, offre bien peu de ressources. Aussi le commandant de la V<sup>e</sup> division, conseillé par quelques membres du Gouvernement du Canton de Vaud, n'hésita-t-il pas un instant d'améliorer le sort de l'armée française, en formant des colonnes de 800 à 1000 hommes, qu'il dirigea vers l'intérieur, sous l'escorte de troupes suisses. Il pouvait compter, chez les populations vaudoises et fribourgeoises, sur la même hospitalité et sur le même dévouement vraiment sublimes qu'on avait rencontrés dans le Canton de Neuchâtel, et fit, par conséquent, loger les internés français chez le bourgeois.

En répandant ainsi cette partie de l'armée française en éventail, en la poussant successivement en avant dans diverses directions, le sort du soldat français, qu'on reçut partout au mieux, se trouva en effet bientôt soulagé. Cependant, en suivant ce système, on tenait beaucoup moins sous la main les internés.

Ce qui prouvait le mieux jusqu'où allait l'hospitalité des habitants, c'est qu'ici, tout comme dans le Val Travers, des quantités considérables de viande et de pain surtout, que le commissariat des guerres de l'armée mobile avait fournies, ne purent être employées pour les internés, et durent être vendues plus tard pour le compte de la Confédération, non sans pertes assez considérables.

Les contrées occupées en premier lieu s'étendaient jusqu'à Lausanne, Rue, Romont, Fribourg, Payerne, Morat.

Ce qui troubla un peu l'ordre établi dans ce service par les premières dispositions du divisionnaire, le colonel Meyer, ce fut l'entrée imprévue de 10,000 Français par la vallée de Joux. A cause de la grande distance qui le séparait de ce point et en suite de la difficulté dans les communications, le divisionnaire n'en avait eu aucune connaissance le 1<sup>er</sup> février, et, sans l'en prévenir, le commandant du bataillon n<sup>o</sup> 45 dirigea ces colonnes de Cossonay sur Morges et Lausanne. Or, comme ces localités avaient dû recevoir déjà, à l'exception de Morges, de nombreux internés qui y avaient été dirigés depuis Orbe, elles furent de cette façon extrêmement encombrées.

Yverdon aussi fut tellement encombré que l'ordre ne put y être conservé qu'avec la plus grande peine ; 18,000 Français, colonne dont le reste passa du côté du

Val Travers, avaient été dirigés sur cette ville depuis Ste-Croix, et 25,000 hommes en tout y passèrent dans les deux premières journées de février, et y furent, pour la plus grande partie, logés pendant une nuit et nourris.

Pour soulager cette localité, il n'y eut d'autre moyen que de faire occuper par des internés toutes les localités depuis Yvonand, Estavayer et Pomy, jusqu'à Morat. Les communes qui, néanmoins, restèrent chargées le plus furent celles d'Yverdon et de Lausanne, puis Moudon et Romont.

Partout, dans le Val Travers tout comme dans ces contrées, les officiers volontaires, accourus des Cantons voisins, rendirent d'excellents services. On les employa, soit comme commandants d'étape, soit pour escorter les détachements des internés; ou bien comme aides dans les bureaux, ou enfin pour diriger dans les divers dépôts les pièces d'artillerie, les armes portatives appartenant à l'armée française.

En général, l'internement eut lieu conformément au tableau sanctionné par le haut Conseil fédéral pour la répartition des internés sur les Cantons, tableau dans lequel le nombre des troupes françaises entrées en Suisse par le Val Travers était évalué à 40,000 hommes, le nombre de celles entrées dans le Canton de Vaud à un chiffre égal. Les premières colonnes furent dirigées pour la plupart dans la Suisse orientale et les Cantons du nord, les autres dans les Cantons de Vaud, Valais, Fribourg, Berne, le surplus enfin, qui restait à expédier pour terminer l'opération, dans la Suisse septentrionale et dans le Canton de Berne qui, proportionnellement, n'en avait pas encore reçu assez.

Le tableau de l'internement définitif démontre que le nombre des internés que chaque Canton avait reçu ne différait que très-peu de la répartition faite par le haut Conseil fédéral.

Les Cantons de Neuchâtel et Genève furent toutefois évacués petit à petit : le premier, pour alléger ses populations qui, toute proportion gardée, avaient eu à souffrir le plus du passage de la 1<sup>re</sup> armée française et du séjour des troupes suisses, et en considérant que les malades français y séjournaient encore par centaines; le dernier, en tenant compte de la proximité de la frontière de France et de la position exceptionnelle dans laquelle il se trouvait; circonstances qui rendaient absolument nécessaire l'évacuation complète de ce Canton. Une masse d'égarés et de vagabonds de tout genre était arrivée les premiers jours de février à Genève, soit du côté du pays de Gex, soit de celui de St-Cergues, quelques-uns même avec chars et chevaux. Le lieutenant-colonel Bonnard eut la plus grande peine à faire la police avec le petit nombre de troupes qu'il avait sous la main, et à arrêter 1200 hommes et 900 chevaux environ jusqu'à leur évacuation dans l'intérieur de la Suisse.

Aussitôt après leur entrée en Suisse, les officiers français furent invités à signer une pièce réversale, par laquelle ils s'engagèrent à se rendre, sans invitation ultérieure et immédiatement, dans une des villes de St-Gall, Zurich, Baden et Fribourg ou à Interlaken, lieux désignés pour leur internement, d'où ils ne devaient pas s'éloigner. Aux Verrières on avait établi dans ce but un bureau spécial sous les ordres du major d'état-major de Guimps, tandis que les autres commandants d'étape avaient été chargés de veiller à ce que les officiers français se soumissent à cette mesure, pour autant que cela n'eût pas déjà eu lieu, et en les prévenant qu'ils seraient retransportés à la frontière en cas de refus. Ce cas se présenta assez souvent, et les officiers subalternes français, qui cherchaient à se soustraire aux instructions données sous les prétextes les plus futiles, devinrent en général le sujet de beaucoup de plaintes. Il y en eut un bon nombre qui osèrent même abuser de l'hospitalité suisse, en se procurant le plus vite possible des habits civils dans le but de s'échapper. Cela leur était d'autant plus facile, qu'ils n'avaient qu'à traverser le lac Léman en bateau, pour atteindre en Savoie le territoire français. Ce fut dans

le but de remédier à cet abus, et de concert avec le Département militaire fédéral, que le capitaine d'état-major du génie Pictet-Mallet de Genève, fut chargé de louer un bateau à vapeur pour croiser sur le lac de Genève. Tous les bateaux qui naviguaient sur ce lac devaient être visités, les déserteurs qu'on y découvrirait arrêtés et conduits auprès des commandants des détachements de troupes cantonales chargés de la garde des ports de la rive suisse, puis enfin mis par eux à la disposition du Département militaire fédéral. Les Gouvernements des Cantons de Vaud, du Valais et de Genève en furent avisés, avec invitation de coopérer dans ce but avec le capitaine Pictet, ou de lui faciliter du moins sa tâche.

Un des plus grands soucis de l'internement de l'armée française a été l'entretien des chevaux.

La faim et les fatigues avaient mis la plupart de ces animaux dans un état vraiment effrayant de faiblesse, à peine s'ils pouvaient se tenir debout.

Il était à craindre que beaucoup d'entr'eux seraient atteints de la morve, du typhus ou d'autres maladies contagieuses. La plus grande prudence était donc d'autant plus nécessaire, qu'il fallut interner tous les chevaux, jusqu'au moment où le gouvernement français à Bordeaux aurait fait connaître sa décision relativement à leur vente.

Or, comme il sagissait aussi de réunir dans les localités convenables tout le matériel d'artillerie, afin de faciliter sa garde, je fis parquer sur la place d'armes de Colombier toutes les pièces d'artillerie, tous les caissons et toutes les autres voitures de guerre éparpillées dans le Val de Travers, et à Yverdon tout le matériel qui avait été amené dans le Canton de Vaud, tout en faisant, en même temps, conduire sur les même places les chevaux de selle et de trait de l'armée française. Des commissions composées de vétérinaires furent formées sous la présidence du vétérinaire en chef, le lieutenant-colonel Zangger, et envoyées sur les lieux, pour y visiter avec soin tous les chevaux. Tous ceux atteints de morve, ou d'autres maladies contagieuses, furent immédiatement abattus.

La direction du parc de voitures et de chevaux à Colombier fut confiée au colonel Fornaro, avec l'ordre d'y diriger les batteries françaises, qu'à l'aide du colonel Charles de l'artillerie française il avait réunies à Travers. Le lieutenant-colonel de Rham par contre, qui commandait l'artillerie de la V<sup>e</sup> division, fut chargé du parc qui s'établit à Yverdon.

Malgré une peine inouïe que se donnèrent les deux officiers supérieurs précités et les officiers subalternes qui leur avaient été adjoints, les mêmes obstacles devinrent, sur les deux places, un empêchement à une organisation régulière des parcs et à un bon entretien de ces milliers de chevaux ; ce fut la tendance de la plupart des cavaliers et canonniers conducteurs français de se soustraire au service pénible de la garde des chevaux avant tout, puis le départ du plus grand nombre d'officiers d'artillerie français qui, par ordre du haut Conseil fédéral, avaient dû être entièrement séparés de leur troupe, et le peu d'autorité, enfin, que les sous-officiers avaient conservé. Souvent une partie des chevaux reçut du fourrage en abondance, tandis que d'autres, placés à côté, n'en recevaient point du tout et étaient forcés, pour s'en dédommager, d'attaquer tout ce qu'ils purent atteindre, se mettant à ronger arbres, barrières, roues, timons, planches de marche-pied, voire même les crinières et les queues de leurs voisins que, dans la force du terme, ils s'arrachèrent pour calmer leur faim. Le commissariat fédéral des guerres fit tout ce qu'il fut possible de faire pour fournir assez de fourrage, et il n'y en eut jamais manque prolongé ; mais les soldats français étaient devenus tellement indolents et indifférents que, pour leur faire donner de la nourriture à leurs pauvres bêtes, on fut obligé de les faire aller à la gare escortés par de l'infanterie, et de les forcer à coups de crosse de toucher les fourrages qui s'y trouvaient entassés.

Sur ces entrefaites, le Département militaire fédéral avait prévenu les Cantons, qu'ils avaient à envoyer dans les deux grands parcs des officiers et des troupes,

chargés de ramener sous leur escorte le nombre des chevaux qu'il incombait à chacun de recevoir, d'après la répartition sur les Cantons. La remise des chevaux, qui fut précédée d'une visite sanitaire, commença à Colombier, le 5 février, pour être terminée le 12; elle fut terminée un peu plus tard à Yverdon. Le nombre total des chevaux internés s'éleva à 10,649, dont 6,629 avaient été réunis à Colombier et dans le Val de Travers, le reste à Yverdon.

Les soins à donner à la grande quantité de matériel de guerre, consistant en pièces d'artillerie, voitures de guerre et armes portatives, demandaient aussi beaucoup de travail et furent la cause de frais considérables. Pour transporter en lieu sûr, les armes, la buffleterie et les munitions que les Français avaient déposées à la frontière, on se servit surtout de détachements des batteries les plus rapprochées de 8,5<sup>m</sup>, nos 13, 22 et 23, qui les conduisirent jusqu'aux stations les plus rapprochées des chemins de fer, et les y chargèrent sur des wagons.

Quelques officiers volontaires de l'état-major d'artillerie rendirent là de très bons services, et cette opération dangereuse eût été heureusement terminée, sans l'accident arrivé à un soldat du bataillon d'infanterie n° 15, Argovie, qui fut blessé par la décharge d'un fusil Chassepot et qui, en succombant à ses blessures, mourut dans l'accomplissement de son devoir.

Les armes furent transportées pour la plus grande partie à Thoune, où on en déposa 31,000, et à Grandson où il y en eut 22,600; un petit nombre, 9,400 seulement, fut transporté à Morges. Dans chacun de ces dépôts, une commission composée d'officiers français et suisses, fut chargée de la réception et de la classification des armes, qui furent comptées et nettoyées autant que possible, ou du moins graissées.

Les officiers suisses chargés de ce travail étaient les suivants :

à Thoune, MM. le lieutenant-colonel Falkner,  
le major Paquier,  
le capitaine Schumacher,  
à Grandson, le capitaine Fankhauser,  
de l'état-major d'artillerie ;  
le lieutenant Passavant, de Bâle,  
le lieutenant Jaquerod, de la batterie n° 7, Vaud ;  
à Morges, le major Veillard, directeur de l'arsenal,  
le capitaine Gard, de l'état-major d'artillerie.

Le nombre des pièces d'artillerie, voitures de guerre et armes portatives que la 1<sup>re</sup> armée française a déposée sur le territoire suisse s'élève à :

284 pièces de campagne sur affûts dont :

151 canons rayés de 4,  
40 » » » de montagne,  
28 » » » 8,  
42 » » » 12,  
19 mitrailleuses,

4 canons Armstrong de 12 et de 6,

36 affûts de rechange,

472 caissons d'artillerie, pour la plupart remplis de munitions,

110 caissons d'infanterie, pour la plupart remplis de munitions,

68 forges de campagne,

229 chariots de batterie, de parc, d'outils de pionniers, plus un très grand nombre de fourgons, de voitures de bagages à 2 et à 4 chevaux ;

53,112 fusils Chassepot,

4,475 » Remington,

2,195 » à tabatière, transformés,

3,650 mousquetons de cavalerie et d'artillerie,

total 63,412 fusils se trouvant en bon état, et quelques centaines de fusils en mauvais état et de divers anciens modèles ;

53,700 sabres yatagans,  
3,030 baïonnettes ordinaires,  
8,070 sabres de cavalerie et d'artillerie.

Les cartouches contenues dans les innombrables cartouchières, et avariées pour une grande partie, avaient besoin d'être triées et paquetées à nouveau. Il fallait ramasser la poudre et le plomb de celles qui s'étaient défaits, afin d'éviter les explosions accidentelles pendant le transport.

A Grandson et à Thoune, ce travail put être terminé sans accident, tandis que la fatalité voulut qu'une explosion eut lieu à Morges, au moment où l'on vidait les dernières cartouches. Ce fut le 2 mars que ce sinistre eut lieu, dans lequel succombèrent, en perdant leur vie, non-seulement tous les 22 fantassins français occupés à ce travail, mais aussi deux habitants de Morges qui étaient accourus avec les pompes, pour éteindre l'incendie qui s'était déclaré dans l'arsenal à la suite de cette explosion. Une disposition malheureuse des diverses localités de l'arsenal fut cause que le feu se communiqua au grand hangar, et que celui-ci fut mis en cendres et sauta avec le matériel de guerre qui s'y trouvait.

Revenant aux événements du 1<sup>er</sup> et 2 février, j'ai encore à faire mention des mouvements de troupes qui eurent lieu ces jours-là et les suivants.

Tandis que la retraite de l'armée française s'était effectuée dans la matinée du 1<sup>er</sup> février sans interruption aucune, on entendit très bien, dans l'après-midi, le bruit du canon et de la mousqueterie s'approcher de plus en plus, pour ne s'éteindre qu'à la tombée de la nuit. Les Prussiens avaient attaqué l'arrière-garde française, postée au-delà de Pontarlier et commandée par le général Billot. Mais celui-ci, soutenu par l'artillerie des forts de la Cluse et de Joux, repoussa si vivement cette attaque, qu'elle ne fut plus renouvelée, et qu'il fut permis à l'arrière-garde française d'entrer en Suisse le lendemain, 2 février, dans un meilleur ordre que celui qu'avaient observé les frères d'armes qu'elle avait eu à protéger. Le défilé des troupes françaises ne dura pas seulement la nuit entière du 1<sup>er</sup> au 2 février, il continua toute la journée du 2 et la nuit du 2 au 3 février, et ne fut terminé, par conséquent, qu'au bout de 2 fois 24 heures seulement, ralenti qu'il fut surtout par le grand nombre de voitures du pays, chargées de bagages et de vivres, qui suivaient l'armée.

Ceci, ainsi que la nécessité de détacher un grand nombre de petits postes à la Côte-aux-Fées, aux Cernets et sur d'autres points, fut la cause que le service des deux brigades Rilliet et Veillard devint des plus pénibles. Il fallut donc chercher à soulager ces troupes en les remplaçant par d'autres restées en réserve jusqu'ici, d'autant plus que les mêmes bataillons avaient à fournir les nombreuses escortes qui accompagnaient les colonnes de français internés.

En conséquence, la brigade d'infanterie n° 7 de la III<sup>e</sup> division se porta, le 2 février, de Saignelégier et environs : sur la Chaux-de-Fonds avec le bataillon n° 20, sur Neuchâtel, puis de là, le 3 février, sur Verrières et Fleurier avec les bataillons nos 10 et 39. Le bataillon de carabiniers n° 5 fut dirigé de la Chaux-de-Fonds sur Boudry, les batteries nos 4 et 18 sur Neuchâtel et la Neuveville, la compagnie de sapeurs n° 1 sur Bienne, où elle rendit de très bons services au commandant d'étape, le major Kuhn. La compagnie de cavalerie se porta sur Neuchâtel. La brigade n° 13 de la même III<sup>e</sup> division, en marche sur Bienne du 2 au 4 février, arriva le 5 à Neuchâtel par chemin de fer et fut cantonnée ensuite : le bataillon n° 9 à Neuchâtel, le bataillon n° 71 dans cette même ville et à St-Blaise, le bataillon n° 14, par contre, à Colombier et Auvernier, pour y garder le parc d'artillerie français.

Les deux batteries de montagne restèrent à la Chaux-de-Fonds pour soutenir, à défaut de batteries attelées, la brigade de Greyerz et les troupes locales neuchâteloises, placées sous les ordres du commandant Perret. Cette mesure parut

d'autant plus nécessaire, que plus de 600 francs-tireurs isolés passèrent dans cette contrée.

Le parc fut dirigé de Dombresson sur Neuchâtel et Berne, d'où la compagnie de train de parc n° 78 fut renvoyée dans ses foyers, tandis que la compagnie de parc n° 40, Vaud, fut dirigée sur Colombier pour y organiser et arranger le parc français.

Au moment de l'entrée des Français dans le Canton de Vaud, l'état-major de la 8<sup>e</sup> brigade d'infanterie, appartenant alors à la V<sup>e</sup> division, se trouva à Vallorbes, le bataillon n° 70 dans la même localité et à Ballaigues, le bataillon n° 45 dans la Vallée de Joux, le bataillon n° 46 à Trélex et à St-Cergues. Orbe était occupé par l'état-major de la 14<sup>e</sup> brigade d'infanterie et les bataillons n° 17 et 49, tandis que le bataillon n° 34 de la même brigade s'était porté en avant jusqu'à Ballaigues et Lignerolles. Yverdon était occupé par l'état-major de la 15<sup>e</sup> brigade d'infanterie et les bataillons n° 11 et 15, Chavornay par le bataillon n° 24 de la même brigade et par la batterie de 10 centimètres n° 9, tandis que la batterie de 8,5 centimètres n° 23, venant de la Chaux-de-Fonds, se trouvait encore en marche. La compagnie de cavalerie n° 3 était à Orbe, tandis que la compagnie n° 12 se trouvait encore à Bienne.

Sur ce point aussi, le défilé de l'armée française dura 2 jours entiers. 26,000 hommes venaient de Jougne par Vallorbes et Ballaigues, 10,000 hommes environ de la Vallée de Joux, et environ 18,000 hommes par Ste-Croix.

Le 4/5 février, la 8<sup>e</sup> brigade d'infanterie fut en partie relevée par la 14<sup>e</sup>; les états-majors de brigade changèrent leurs quartiers de Vallorbes et d'Orbe, le bataillon n° 70 se porta sur Orbe, le bataillon n° 45, le 6 février, sur Cuarnens et l'Isle; le premier (n° 70) fut remplacé dans ses anciens quartiers par le n° 17, le second (n° 45) par le bataillon n° 49. La batterie n° 23, arrivée le 2 février à Orbe en même temps que l'état-major de la brigade d'artillerie, fut employée essentiellement au transport successif, à Yverdon, du matériel d'artillerie français laissé à Vallorbes. Les chevaux de l'artillerie française ayant été malheureusement, à leur entrée en Suisse, dégarnis de leurs selles et de leurs harnais et envoyés ainsi à Yverdon, ces transports durent se faire avec des chevaux de la batterie.

Les calamités qui ont été signalées pour Colombier relativement à l'entretien des chevaux, se présentèrent aussi à Yverdon. Là aussi, on fut obligé d'entourer le parc de postes, chargés d'empêcher la désertion de ces fainéants de soldats du train français qui avaient complètement perdu le sentiment du devoir.

Le 8 février, le quartier-général de la V<sup>e</sup> division se porta sur Yverdon; le bataillon n° 17 occupa Vallorbes, Ballaigues et Lignerolles, le bataillon n° 34 l'Abergement, Valeyres, Vuitebœuf, Sergey, Rances, la compagnie de dragons n° 12 Cossonay.

Depuis les cantonnements de nos troupes, de nombreuses patrouilles furent envoyées fouiller la contrée, pour ramasser dans les villages et diriger sur les lieux d'étape les trainards français. Un certain nombre de chevaux fut de même arrêté et conduit dans les dépôts les plus rapprochés.

Les compagnies de dragons furent toutes employées à l'organisation d'un service continu de patrouilles, s'étendant depuis Bienne jusqu'à Genève et destiné à soutenir la police.

Depuis l'évacuation de la contrée de Porrentruy par la brigade n° 13, des bandes de francs-tireurs s'y étaient de nouveau présentées. Pour garantir cette contrée contre de nouvelles incursions de ce genre, on remit sur pied, le 5 février, le bataillon n° 69, et on en confia le commandement supérieur au lieutenant-colonel fédéral Armin Müller.

Le 4 février déjà, j'avais proposé le licenciement des batteries de campagne

n<sup>os</sup> 4, 9 et 18 et des batteries de montagne n<sup>os</sup> 26 et 27, qui dans les circonstances actuelles n'étaient plus d'aucune utilité. Ma proposition fut acceptée et, le 6 février, les dites batteries se mirent en route pour rentrer dans leurs foyers.

Pour me conformer aux désirs que le haut Conseil fédéral avait déjà exprimés en date du 30 janvier, à une époque où le danger était encore loin d'être écarté, je fis licencier de plus, dans l'intérêt des finances de la Confédération, le 9/11 février, les troupes suivantes :

L'état-major de la III<sup>e</sup> division, avec la compagnie de guides n<sup>o</sup> 7 ;  
la brigade d'infanterie n<sup>o</sup> 7, comprenant les bataillons n<sup>os</sup> 10, 20, 39 et le demi-bataillon n<sup>o</sup> 79 ;  
la brigade n<sup>o</sup> 8, comprenant les bataillons n<sup>os</sup> 45, 46 et 70 ;  
les troupes genevoises se trouvant, à Genève, sous le commandement du lieutenant-colonel Bonnard ;  
l'état-major de la IV<sup>e</sup> division ;  
la brigade n<sup>o</sup> 11, comprenant les bataillons n<sup>os</sup> 26, 40 et 53 ;  
le bataillon de carabiniers n<sup>o</sup> 5 ;  
la batterie de 8,5 centimètres n<sup>o</sup> 22 ;  
les compagnies de sapeurs n<sup>os</sup> 1 et 5.

La brigade n<sup>o</sup> 13 fut, le 10 février, de nouveau incorporée dans la V<sup>e</sup> division, à laquelle elle appartient d'après l'ordre de bataille de l'armée, puis licenciée aussi le 14 février. La même chose eut lieu pour la batterie n<sup>o</sup> 13.

Mais comme il fallait remplacer les troupes genevoises, une nouvelle dislocation des troupes qui restèrent sous les armes et qui, dès le 16 février, furent placées sous les ordres du colonel Meyer, devint nécessaire.

En conséquence, le bataillon n<sup>o</sup> 34 quitta ses cantonnements de Vuiteboeuf et de Baulmes pour se porter le 11 sur Cossonay et environs, le 12 sur Nyon et le 13 sur Genève. Là il fut placé, avec la compagnie de dragons n<sup>o</sup> 8, Soleure, sous les ordres du commandant de place, le lieutenant-colonel Bonnard.

Une aile du bataillon n<sup>o</sup> 49 fut retirée de la vallée de Joux pour relever le bataillon n<sup>o</sup> 46 ; il occupa le 13 février Trélex et St-Cergues et détacha le 15 à Nyon. L'autre aile de ce bataillon se porta le 15, par une marche forcée, de la vallée de Joux sur Morges, tandis que ses cantonnements dans cette vallée furent occupés par une aile du bataillon n<sup>o</sup> 17. L'état-major de la brigade n<sup>o</sup> 14 fut le 13 à Rolle, celui de la 15<sup>e</sup> à Orbe. Le bataillon n<sup>o</sup> 11 de cette dernière brigade occupa Orbe, Montcherand, Rances et Valeyres, le bataillon n<sup>o</sup> 15 Yverdon et Grandson ; le bataillon n<sup>o</sup> 24 fut cantonné à Collombier et Auvernier, la compagnie de dragons n<sup>o</sup> 3 à Orbe, la compagnie de dragons n<sup>o</sup> .. à Yverdon, la batterie de 8,5 centimètres n<sup>o</sup> 23 à Yverdon.

La brigade de Greyerz n<sup>o</sup> 10, ayant fait partie jusqu'ici de la IV<sup>e</sup> division, prit les cantonnements suivants :

Etat-major de brigade et bataillon n<sup>o</sup> 1, Berne, au Locle et à la Chaux-de-Fonds ; bataillon n<sup>o</sup> 16, de Berne, à Porrentruy et Ocourt, où il releva le bataillon n<sup>o</sup> 69 ; bataillon n<sup>o</sup> 35 à Sainte-Croix et aux Verrières ; compagnie de dragons n<sup>o</sup> 7, Vaul, à la Chaux-de-Fonds.

Ces troupes avaient à empêcher l'entrée en Suisse d'individus appartenant aux armées belligérantes, à empêcher la désertion des internés, à ramasser et à envoyer aux divers parcs les chevaux, les armes et le matériel de guerre de tout genre qui fut encore trouvé par-ci par-là, à garder et à soigner le matériel de guerre français, à surveiller la frontière pour empêcher la propagation en Suisse de l'épizootie qui régnait dans les départements limitrophes de la France.

(La garde des parcs de Collombier et d'Yverdon incomba surtout à la compagnie de parc n<sup>o</sup> 40 et à la batterie n<sup>o</sup> 23, tandis qu'à Thoune on envoya, d'abord la compagnie de parc n<sup>o</sup> 35, Zurich, puis la compagnie de parc n<sup>o</sup> 74, Argovie.)

Le nombre des troupes se trouvant ainsi réduit à celui d'une faible division, le grand quartier-général put aussi être dissout. Je le licencié donc le 16 février tout en me démettant du commandement supérieur, ne laissant au service que :

a) L'adjudant général, le colonel Philippin, que j'avais chargé de mettre en ordre les rapports, et que j'aurais voulu voir être chargé du commandement de toutes les troupes restées au service ;

b) Le colonel Siegfried avec son bureau, chargé spécialement des affaires concernant l'internement ;

c) Les officiers du commissariat des guerres ;

d) La section du grand état-major chargée du service des chemins de fer, qui avait à diriger le transport des internés.

Il ne me reste qu'à parler d'un incident qui est en quelque sorte en rapport avec l'internement de l'armée française.

Dans la soirée du 2 février, se présenta à mon quartier-général aux Verrières M. Jordan, chef d'escadron d'uhlans, chargé de remettre au général Clinchant une lettre du général Schmeling, par laquelle ce dernier s'offrait de rendre au premier 2000 fusils Chassepot qui avaient été pris aux Français dans le combat de Chaffois.

Le général Clinchant accepta cette offre, et il fut convenu que la remise de ces armes aurait lieu le 5 février, au Col des Roches près du Locle, sur territoire suisse. Le commandant de brigade au Locle fut aussitôt avisé et reçut les instructions nécessaires. La remise de ces fusils se fit en règle par un petit détachement prussien ; mais à peine fut-il arrivé, en s'en retournant, sur le territoire français, qu'il fut surpris en assassin par des francs-tireurs qui s'étaient mis en embuscade. Les Prussiens furent tués ou blessés en partie, le reste fait prisonnier et conduit en triomphe sur territoire suisse. Heureusement que l'officier suisse qui commandait à l'extrême frontière était un homme de cœur. Il fit faire prisonniers à son tour les francs-tireurs. Les prisonniers prussiens par contre furent relâchés et les francs-tireurs, qui avaient abusé d'une manière révoltante de l'asile qui leur avait été offert en Suisse, remis aux tribunaux. On ne pouvait prévoir que ceux-ci ajouteraient à la première vilenie une nouvelle ignominie, celle de libérer ces assassins.

#### *Organisation des troupes.*

Les troupes qui ont été mises en activité en janvier et février 1871 appartenaient aux divisions III, IV et V. A l'exception de la IV<sup>e</sup> division, aucune d'entr'elles ne put être portée à sa force normale pour entrer en ligne. Les brigades d'infanterie n<sup>os</sup> 8 et 9 et les deux compagnies de dragons de la III<sup>e</sup> division avaient déjà été appelées en activité en novembre et décembre 1870, pour occuper le district de Porrentruy. De la V<sup>e</sup> division, la brigade d'infanterie n<sup>o</sup> 13 avait été, de même, détachée le 17 janvier pour renforcer la brigade d'infanterie n<sup>o</sup> 7 de la III<sup>e</sup> division. La 5<sup>me</sup> brigade d'artillerie avait été mise sur pied avec la III<sup>e</sup> division, la 3<sup>e</sup> avec la V<sup>e</sup> division.

Ce pêle-mêle n'était pas fait pour faciliter le service et fut désagréable sous tous les rapports ; mais il était dicté, il faut en convenir, par la force des choses.

Le nombre des divers corps de troupes mobilisés, abstraction faite des troupes cantonales qu'on dut mettre sur pied pour la garde des internés, s'éleva à :

26<sup>1</sup>/<sub>2</sub> bataillons d'infanterie.

1 bataillon de carabiniers.

2 compagnies du génie.

4 compagnies de dragons.

1 compagnie de guides et un détachement de guides de Bâle-Ville.

9 batteries de campagne et de montagne.

1 parc de division, formé d'une compagnie de parc et d'une compagnie de train de parc.

L'effectif de ces troupes était le 1<sup>er</sup> février :

Infanterie . . . . .	16878 hommes
Carabiniers . . . . .	418 »
Génie . . . . .	244 »
Dragons et guides . . . . .	549 »
Artillerie et train de parc . . . . .	1550 »

Total 19439 officiers, sous-officiers et soldats, 797 chevaux de selle et 1054 chevaux de trait.

*Observations générales.*

Le service auquel quelques fractions de l'armée fédérale ont été astreintes en janvier et février de cette année, a été beaucoup plus fatigant et bien plus pénible que celui de l'occupation des frontières en 1870. Mais comme tout le monde, depuis le divisionnaire jusqu'au dernier soldat, avait reconnu ce que la situation avait de sérieux et de grave, les fatigues et les marches souvent très pénibles furent supportées et exécutées avec un dévouement plein d'entrain qui mérite les plus grands éloges. Il a démontré jusqu'à l'évidence, que l'armée suisse renferme un noyau d'hommes qui donnent lieu aux plus belles espérances, si chez eux l'esprit militaire est relevé par un sentiment patriotique.

A très peu d'exceptions près, exceptions qui ne se sont présentées que dans quelques corps, le nombre de malades a été très petit, si l'on considère combien le temps a été froid et le service pénible.

Le caractère tout-à-fait particulier de ce service a donné l'occasion à beaucoup d'officiers supérieurs et subalternes, de penser et d'agir d'une manière indépendante, de s'orienter promptement dans des circonstances difficiles et de faire preuve de tact militaire et d'énergie.

La plupart d'entr'eux sut très bien se tirer d'affaire ; d'autres par contre, mais en très petit nombre seulement, n'étaient pas du tout à la hauteur de leur position.

Mon rapport deviendrait beaucoup trop long, si je voulais mentionner d'une manière spéciale tous ceux qui ont été chargés de missions spéciales, les nombreux volontaires surtout, qui accoururent les premiers jours de février et qui, par leurs services, excellents en général, facilitèrent énormément notre tâche. Que le sentiment d'avoir fait plus que leur devoir envers la patrie, leur fasse conserver un bon souvenir de ce service et oublier les sacrifices qu'ils y ont faits.

C'est avant tout à Messieurs le chef de l'état-major, l'adjudant général et tous les officiers du grand quartier-général, puis aux adjudants qui, quoiqu'en beaucoup plus petit nombre qu'à l'ordinaire, ont fait leur service avec tant de dévouement et de savoir-faire, que je tiens de faire mes remerciements les plus sincères, pas moins qu'à Messieurs les divisionnaires, qui ont mis la plus grande activité, qui ont fait les plus grands efforts intellectuels et qui ont supporté les plus grandes fatigues physiques, pour bien diriger leurs troupes. En ne se lassant pas de donner à l'armée un si bon exemple, ils contribuèrent beaucoup à produire cet excellent esprit dont elle a été animée.

Le chef du commissariat de l'armée mobile mérite, de même, les plus grands éloges. Par ses excellentes dispositions, il lui a été possible de procurer à l'armée des vivres en abondance et toujours à temps, malgré les grandes difficultés qu'il rencontra dans l'organisation des moyens de transport. Si jamais une troupe n'a pu toucher ses vivres, cela a tenu plutôt à la négligence de ses propres officiers qu'à un manque de prévoyance de la part du commissariat.

Le commissariat des guerres a donné des preuves incontestables de sa capacité, et il n'y a qu'à en éliminer les éléments incapables, à en augmenter le personnel et à organiser un service régulier pour les transports de vivres, pour mettre notre commissariat des guerres sur un pied où il sera à la hauteur de toutes les exigences raisonnables.

Si, heureusement, le personnel médical ne s'est pas trouvé dans le cas d'exercer son art en soignant nos propres blessés et malades, il en eut, par contre, de nombreuses occasions à l'arrivée à Porrentruy de blessés français et allemands, puis surtout lors de l'entrée de la 1<sup>re</sup> armée française. Dans les hôpitaux et dans les ambulances des Verrières, de Fleurier, de Travers, de Neuchâtel, d'Orbe, d'Yverdon surtout, les médecins d'ambulance des brigades n<sup>o</sup> 7, 10, 11, 12, 13, 14, 15 ont brillé par leurs services dévoués; tandis que tous les médecins français, à peu d'exceptions près, refusèrent leurs soins aux malades de leur propre armée, se distinguant ainsi par l'indignité de leur conduite.

Dès l'arrivée des internés dans les Cantons, le service dans les hôpitaux se fit par des médecins cantonaux.

Les rapports médicaux indiquent, pour les troupes qui avaient été en activité, un total de 4224 malades, dont

2327 furent guéris en peu de jours, 555 envoyés à l'ambulance, 198 à l'hôpital, 141 renvoyés chez eux, 2 moururent à leur corps, 114 des malades, envoyés d'abord à l'ambulance, furent transportés plus tard à l'hôpital, de façon qu'il y eut en tout 293 hommes à l'hôpital, dont il en mourut 15.

Le nombre de malades par jour est à celui de l'effectif de la troupe comme 0,7 à 100; le nombre de malades à l'hôpital et à l'ambulance à celui de l'effectif comme celui de 0,08 à 100. 13 2 % de la totalité des malades ont été à l'hôpital ou à l'ambulance.

A la suite de maladies contractées pendant l'occupation des frontières en 1871, il en mourut encore jusqu'ici 56, à la suite de la mise sur pied en 1870, 47 hommes, ce qui s'explique par le fait que beaucoup d'hommes ne tombèrent malades qu'après être rentrés dans leurs foyers.

Passant à l'appréciation des services rendus par les troupes des diverses armes, je ne m'y arrêterai pas longtemps, me rapportant à cet égard à ce que j'en ai dit dans mon rapport de l'été dernier, ainsi qu'aux propositions que j'y ai faites relativement à certaines améliorations

Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire remarquer, l'infanterie a montré beaucoup de dévouement par la manière dont elle s'est acquittée de son service souvent très-pénible, et elle a réussi, dans la plupart des cas, à le bien faire, quoique l'insuffisance du temps consacré à l'instruction dans le service de sûreté se soit de nouveau fait sentir à un haut degré, dans le plus grand nombre de bataillons. Là il y a encore de grandes lacunes à combler. Le seul moyen d'y arriver est celui de centraliser l'instruction de l'infanterie et de prolonger l'instruction des recrues. Il faudrait, en outre, organiser des cours de répétition de plusieurs bataillons, pour donner aux brigadiers et aux officiers de l'état-major l'occasion de se perfectionner, en y prenant part, dans la pratique du service; puis enfin combiner plus souvent des rassemblements de troupes des diverses armes, pour leur donner l'occasion de s'exercer dans les grandes manœuvres tactiques. Le service de campagne ne s'étudie pas dans les règlements et dans les livres, il ne s'apprend à fond que par une grande expérience pratique. Par ce moyen, il serait donné en outre aux commandants supérieurs l'occasion de se familiariser avec leurs troupes et de s'exercer plus souvent que cela n'a lieu actuellement, à les diriger dans le terrain.

Les amères expériences que les Français viennent de faire, prouvent à l'évidence combien il importe d'organiser les corps d'armée et les divisions d'une manière permanente, combien il est dangereux de les combiner d'éléments tout-à-fait hétérogènes et de ne les former qu'au dernier moment, en présence de l'ennemi, alors surtout où les chefs et la troupe ne se connaissent pas. Cet état de choses existe cependant chez nous, et quoique les mobilisations des années 1870 et 1871 nous aient fait beaucoup de bien sous ce rapport, en rapprochant états-majors et troupes, il reste encore bien plus à faire, car par l'organisation de l'armée sur le papier on a peu gagné.

Le remplacement des inspecteurs de l'infanterie par des divisionnaires permanents, la surveillance de l'instruction et des cours de répétition par ces derniers dans leurs rayons, l'augmentation des moyens d'instruction pour les officiers d'état-major, qui doivent trouver plus souvent l'occasion de se perfectionner dans leur service, les progrès à faire dans l'instruction du tir, et un certain nombre d'autres détails qui ont rapport à une meilleure instruction des officiers du commissariat, des quartiers-maîtres et des officiers d'armement, etc., sont des choses dont on ne peut pas assez faire ressortir l'importance, dans l'intérêt d'une augmentation de la force défensive du pays.

Les deux compagnies de sapeurs nos 1 et 5 n'ont eu que de rares occasions de donner des preuves de leur aptitude à des travaux techniques. Elles les ont toujours bien exécutés, et elles ont prouvé du reste, par la manière dont elles se sont acquittées du service qu'elles ont été appelées à faire à Fleurier et à Bienne, qu'on avait à faire à une troupe d'élite.

Les quatre compagnies de dragons ont fait leur service d'une manière tout-à-fait satisfaisante, et ont donné une nouvelle preuve de l'utilité de cette arme. La compagnie de dragons n° 7 (Vaud) a fait d'une manière vraiment distinguée, le service pénible des patrouilles et d'ordonnances dans le district de Porrentruy. Ce qui porte honneur surtout à ces braves cavaliers, c'est la patience infatigable avec laquelle ils ont fait ce service si pénible, et l'excellent état dans lequel ils ont su conserver leurs chevaux, malgré toutes ces fatigues et malgré les rigueurs de la saison.

L'artillerie avait une tâche assez ingrate à remplir. Quelques batteries, placées près de la frontière, rendirent de bons services en réunissant les armes et le matériel de guerre français, et en les expédiant des divers dépôts. Dans leurs marches, elles surent toutes surmonter avec facilité des obstacles assez considérables ; les batteries nos 4, 13 et 18 et les batteries de montagne nos 26 et 27 surtout, ainsi que le parc de division, exécutèrent des marches difficiles dans les montagnes, comme par exemple celle par le Repatsch et d'autres. Tous les corps de l'artillerie reçurent, de la part de leurs chefs, de bons témoignages relativement à leur zèle et à leur discipline.

Quant aux chemins de fer et aux télégraphes, je n'en parle plus maintenant. Tout le monde en Suisse sait combien leur service laissait souvent à désirer pendant l'hiver dernier, et les autorités fédérales sont occupées depuis longtemps à remédier aux plus grands inconvénients qui ont été mis au jour à cette occasion. Espérons qu'il leur sera possible de surmonter les difficultés qui s'opposent ici au progrès, avant qu'une nouvelle guerre leur en impose l'occasion, dans un moment où il sera trop tard.

Je ne puis terminer sans adresser quelques mots aux gouvernements, aux autorités locales et aux populations des Cantons qui eurent, en première ligne, à souffrir de l'entrée en Suisse de l'armée française.

Si, malgré l'état désespérant dans lequel se trouvaient les hommes et les chevaux de la 1<sup>re</sup> armée française, on a réussi à la bien recevoir et à l'expédier sans encombres dans l'intérieur de la Suisse, c'est avant tout et uniquement le mérite des populations de ces Cantons, chez lesquelles la charité, le dévouement et un esprit vraiment chrétien furent la source des efforts les plus touchants et presque surhumains, dans le but de soulager le prochain.

C'est à ces milliers de nobles bienfaiteurs, qui tous contribuèrent, chacun selon ses moyens, à consoler des malheureux, et dont quelques-uns ont même succombé à leur dévouement, que j'adresse ici mes remerciements les plus chaleureux. Les scènes vraiment sublimes de ces jours me laisseront un souvenir ineffaçable.

Aarau, le 19 juin 1871.

Hans HERZOG.